

## CONSEIL D'ECOLE

Mardi 05 novembre 2024

### Présents :

Les représentants des communes : Mme Stimpfling, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires  
M. Gasser, Adjoint au Maire

Les représentants de parents : Mmes Branco-Pires, Calboli, Canepa, Fretay, Huber, Patissier, Salihi, Schiltz, Si Hocine, et M. Rodrigues

L'équipe enseignante, AESH et ATSEM : Mmes Bruetsch, Caillaud, Chabouté, Charlet, Colin, Cormenier, Deike, Drabo, Freitag, Grosheitsch, Gutron, Husser, Mansuy, Muth, Roch, Sattler, Scharvogel, Scherrer, Schuffenecker, Schwaller, Thommen, et MM. Bole et Ganzitti

### Absents et excusés :

Mme Hinterlang, Inspectrice de l'Education Nationale  
en charge de la circonscription de Saint-Louis,  
M. Meyer, Maire

Mme Akel, Bautista, Cronimund, Fuchs, Poirier, Triponel, Valencia Garcia, et  
M. Darpin représentants de parents,  
Mmes Stehlin-Frey, Sutter et Vogt, enseignantes  
Mme Schultz, AESH

Début de la réunion : 18h

Secrétaires : Mme Colin, Mme Branco-Pires

La directrice, Mme Roch, salue l'assemblée, remercie les présents et excuse les absents.

L'ordre du jour est rappelé.

## **I. Le fonctionnement de l'école :**

### **1. La présentation du nouveau conseil d'école :**

#### **a) Les élections :**

Les résultats des élections du 11 octobre 2024 :

658 inscrits      395 votants      141 bulletins blancs ou nuls      294 suffrages exprimés

Taux de participation : 64,35%

Historique : 60,03% en 2023-2024 ; 52,18% en 2022-2023 ; 56,49% en 2021-2022 ; 57,28% en 2020-2021 ; 48,91% en 2019-2020 ;

Beaucoup de votes ont été comptabilisés comme nuls car ils comportaient des mentions sur le bulletin de vote (nom entouré par exemple).

#### **b) Le fonctionnement du conseil d'école :**

##### Les membres à voix délibérative sont :

Le directeur qui est le président de séance ; deux élus ; l'inspecteur de l'Education nationale ; les maitres de l'école et les maitres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ; un des maitres RASED ; les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.

Les représentants de parents suppléants sont invités au conseil d'école, mais ils ne peuvent intervenir durant la réunion que s'ils remplacent un représentant de parents titulaire qui est absent ce jour-là.

##### Les membres à voix consultative sont :

Les personnes intervenant à l'école et invitées par le directeur pour traiter un point particulier de l'ordre du jour (les ATSEM ; le médecin scolaire ; les intervenants extérieurs...).

##### Fonctionnement :

- Constitué pour une année,

- Siégeant jusqu'au renouvellement des membres, soit jusqu'aux prochaines élections en octobre 2024,
- Une réunion par trimestre au moins,
- Autres sessions : à la demande du directeur, du maire ou de la moitié des membres,
- Deux secrétaires de séance,
- Procès-verbal dressé par le président et diffusé sur le site Internet de la commune ou en version papier sur demande.

#### Attributions :

- Vote le règlement intérieur de l'école,
- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire,
- Dans le cadre du projet d'école, il donne ses avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école, mais aussi sur toutes les questions qui intéressent la vie de l'école,
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école,
- Examine les conditions d'organisation du dialogue avec les parents (lors de la première réunion),
- Doit être informé sur : les principes de choix de matériels pédagogiques divers, l'organisation des aides spécialisées (APC, stage de réussite), le bilan d'activité et financier de la coopérative ou de l'association sportive le cas échéant.

#### Règles :

- Seuls les points figurant à l'ordre du jour sont abordés, les représentants de parents sont sollicités avant chaque conseil d'école pour savoir s'ils souhaitent ajouter des points spécifiques à l'ordre du jour,
- Le conseil d'école n'est pas le lieu pour résoudre une difficulté particulière avec une classe, un enseignant ou un élève,
- Les représentants de parents représentent l'ensemble des parents de l'école et non pas uniquement la classe de leur enfant,
- Les votes s'effectuent, en principe, à main levée,
- Le respect de la parole de chacun est attendu,
- Le président distribue la parole.

#### Rôles des représentants de parents :

- Associés à la vie de l'école notamment en participant aux conseils d'école,
- Missions d'information et de communication auprès des parents, éclaircir et expliquer des points incompris,
- Accompagnement des familles qui les sollicitent pour intervenir auprès de la directrice pour évoquer un problème particulier (non évoqué en conseil d'école).

## **2. La rentrée 2024/2025**

### **a) Les effectifs :**

L'école compte 462 élèves, répartis de la manière suivante :

	Bilingue	Monolingue	Total
Maternelle	55	118	173
Elémentaire	118	171	289
Total	173	289	462

Il y a 7 classes maternelles et 12 classes élémentaires.

L'effectif global de l'école est plutôt à la hausse depuis quelques années, contrairement à la tendance nationale et départementale.

### **• A l'école maternelle :**

Classe	Salle	Enseignant	Effectifs	Total
PS-GS mono	Classe 1	Carole MESSAI remplacée par Maryse CAILLAUD	PS : 12 GS : 13	25
PS-GS mono	Classe 2	Nesrin SCHWALLER	PS : 11 GS : 12	23
PS-GS mono	Classe 3	Andréa SCHERRER	PS : 11 GS : 12	23
PS-MS mono	Classe 6	Hélène CORMENIER	PS : 9 GS : 15	24
PS-MS mono	Classe 7	David BOLE	PS : 10 MS : 13	23
MS-GS bi	Classe 4	Delphine GUTRON (Fr - M/V) Nathalie FREITAG (Allid - L/J)	MS : 13 GS : 15	28
MS-GS bi	Classe 5	Delphine GUTRON (Fr - M/V) Nathalie FREITAG (Allid - L/J)	MS : 13 GS : 14	27

L'école accueille 43 enfants de petite section l'après-midi sur 53 inscrits, soit 83% de présents.

L'inspection souhaiterait une scolarisation de tous les enfants de PS à partir du mois de janvier. Avant les vacances de Noël, Mme Roch reprendra contact avec toutes les familles qui avaient sollicité une demande d'aménagement du temps scolaire à la rentrée pour faire un point sur les besoins des enfants concernés par une demande d'aménagement.

• **A l'école élémentaire monolingue :**

		Effectifs					TOTAL
		CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
CP-CE1 mono	Claudine MUTH	21	6				21
CP-CE1 mono	Elise SCHUFFENECKER	15	6				21
CE1 mono	Amélie VOGT		20				20
CE2-CM1 mono	Mélissa SATTLER (L/M) Laetitia SUTTER (J/V)			17	11		28
CE2-CM1 mono	Sophie MATHIS			18	9		27
CM1-CM2 mono	Axelle MANSUY, en remplacement de Sylvie SHELIN-FREY				17	10	27
CM2 mono	Anne CHABOUTE					27	27

• **A l'école élémentaire bilingue :**

		Effectifs					TOTAL
		CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
CP-CE1 bi	Aurélien BRUETSCH (LCR)	14	11				25
CP-CE2 bi	Fanny COLIN (Fr - L/J) Sophie GROSHEITSCH (Alld - M/V)	14		9			23
CE1-CE2 bi	Sophie GROSHEITSCH (Alld - L/J) Fanny COLIN (Fr - M/V)		10	17			27
CM1-CM2 bi	Mario GANZITTI (Fr - L/J) Naela DRABO (Alld - M/V)				10	11	21
CM1-CM2 bi	Isabelle SCHARVOGEL (Alld - L/J) Mario GANZITTI (Fr - M/V)				11	11	22

• **Le personnel de l'école :**

**Le personnel :** 21 enseignants, 7 ATSEM, 4 AESH (accompagnant pour élève en situation de handicap), 1 assistante administrative, 1 directrice

**Ponctuellement :**

- Mme GRIVEL, enseignante référente
- 1 intervenante en religion catholique : Mme SUTTER
- 1 intervenant en religion protestante : M. SCHLUCHTER
- 1 éducateur sportif : M. SCHMITTER

**b) La communication Ecole-Famille :**

• **Les modalités de communication :**

Le bulletin officiel n° 2006-137 du 25-8-2006 définit le rôle et la place des parents à l'école. Le conseil d'école doit examiner les modalités de communication entre l'école et les familles tous les ans.

L'école organise différents temps de rencontre :

- la réunion de rentrée,
- les rendez-vous programmés :
  - rencontre à la demande des familles ou/et de l'école,
  - remise des livrets scolaires et des cahiers de réussite,
  - accueil individuel de chaque nouvel élève,
  - matinée d'intégration pour les futurs PS,
  - réunion d'information pour les parents des futurs PS et futurs CP,
  - réunion d'information sur le cursus bilingue.

Les autres moyens de communication employés par l'école sont :

- les entretiens téléphoniques,
- la correspondance via Beneylu avec les enseignants et la directrice,
- les communications écrites collectives : affichage, cahier de liaison Beneylu et/ou les Pancartes.

Les parents et l'équipe de l'école apprécient grandement l'emploi de Beneylu même si quelques ajustements sont encore nécessaires (problème de notifications par exemple).

• **La mise à jour du règlement intérieur :**

Suite à la mise en place de Beneylu, une mise à jour du règlement intérieur est soumise au vote des membres du conseil d'école.

**Proposition n°1 :**

**2.3 – Retard des élèves :**

En cas de retard, les enfants doivent être accompagnés par un adulte jusqu'à la porte d'entrée principale du bâtiment (rue Nathan Katz à la maternelle, rue Général de Gaulle en élémentaire) puis confiés au personnel de l'école. Un billet de retard est à compléter.

Remplacé par :

**2.3 – Retard des élèves :**

En cas de retard, les enfants doivent être accompagnés par un adulte jusqu'à la porte d'entrée principale du bâtiment (rue Nathan Katz à la maternelle, rue Général de Gaulle en élémentaire) puis confiés au personnel de l'école. Un registre de retard est à compléter.

**Proposition n°2 :**

A l'école maternelle et élémentaire, dès le retour de l'enfant à l'école, les parents sont priés de compléter les billets d'absence en double exemplaire dans le cahier de liaison (mentionnant les motifs légitimes de l'absence) ; ou de fournir le cas échéant un certificat médical.

Les absences en-dehors des périodes fixées par le calendrier scolaire ne sont pas autorisées. Toute demande d'autorisation d'absence exceptionnelle devra être faite à M. le Directeur académique des services de l'Education nationale, sous couvert de Mme la Directrice.

Les élèves ne peuvent être rendus à leurs parents au cours de la demi-journée de classe, sauf exceptionnellement, et après avoir complété un billet de sortie exceptionnelle. Ils seront recherchés et ramenés dans leur salle de classe par le personnel. Aucun enfant ne peut quitter seul l'établissement durant le temps scolaire.

Remplacé par :

A l'école maternelle et élémentaire, les parents sont priés de justifier l'absence de leur enfant via l'application Beneylu, en mentionnant les motifs légitimes de l'absence.

Les absences en-dehors des périodes fixées par le calendrier scolaire ne sont pas autorisées. Toute demande d'autorisation d'absence exceptionnelle devra être faite à M. le Directeur académique des services de l'Education nationale, sous couvert de Mme la Directrice.

Les élèves ne peuvent être rendus à leurs parents au cours de la demi-journée de classe, sauf exceptionnellement, et après avoir complété un registre de sortie exceptionnelle. Ils seront recherchés et ramenés dans leur salle de classe par le personnel. Aucun enfant ne peut quitter seul l'établissement durant le temps scolaire.

**Proposition n°3 :**

**7.1 – Dispositions générales :**

La fiche de renseignements et d'urgence, réactualisée à chaque rentrée scolaire, doit être remplie avec soin. Il est impératif de signaler aux enseignants et à la directrice toute modification pouvant survenir pendant l'année scolaire.

Toute information émanant de l'école vous est communiquée par un mot consigné dans le cahier de liaison. Ce cahier doit rester dans le sac de l'enfant et chaque mot doit être signé pour le retour en classe de l'élève.

En cas d'information urgente, la voie d'affichage et la communication par mail seront privilégiées en complément du cahier de liaison.

Pour contacter l'école, les parents peuvent : se déplacer, écrire un mot dans le cahier de liaison, envoyer un courriel ou téléphoner.

Remplacé par :

**7.1 – Dispositions générales :**

La fiche de renseignements et d'urgence, réactualisée à chaque rentrée scolaire, doit être remplie avec soin. Il est impératif de signaler aux enseignants et à la directrice toute modification pouvant survenir pendant l'année scolaire.

Toute information émanant de l'école vous est communiquée par un mot consigné dans l'application numérique Beneylu. L'application doit être consultée quotidiennement et les mots signés numériquement. En complément chaque élève possède une pochette « documents administratifs » pour échanger des documents papiers entre l'école et les familles.

Pour contacter l'école, les parents peuvent : se déplacer, écrire un mot dans Beneylu, envoyer un courriel ou téléphoner.

En cas d'urgence, il est recommandé aux parents de ne pas utiliser Beneylu, mais d'appeler directement l'école.

Les propositions de modification du règlement de l'école sont adoptées à l'unanimité.

**c) L'évaluation d'école :**

Durant l'année scolaire 2024/2025, l'école s'inscrit dans un processus d'évaluation défini par l'article 40 de la loi 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.

Les objectifs de cette évaluation sont multiples :

- Améliorer la qualité du service d'éducation et la vie dans l'école :
  - Faire mieux réussir tous les élèves
  - Améliorer le bien-être dans l'établissement
  - Renforcer la dimension collective et la coopération
- Elaborer un nouveau projet d'école
- Définir des modalités d'accompagnement adaptées aux besoins locaux

L'évaluation de l'école se déroulera en plusieurs phases qui aboutiront à la rédaction du nouveau projet d'école pour la rentrée 2025.

La première phase est une autoévaluation de l'école menée par l'équipe de l'école et les partenaires, la seconde phase permet d'étayer et d'approfondir les réflexions par l'intervention d'évaluateurs externes qui viendront sur site, et enfin lors de la dernière phase les évaluateurs externes présenteront leur rapport lors d'un conseil d'école extraordinaire.

La phase d'autoévaluation mobilise tous les acteurs : le personnel, les usagers et les partenaires de l'école. Elle interroge 4 domaines :

1. Les apprentissages et parcours des élèves
2. Le bien-être et le climat scolaire
3. Le fonctionnement de l'école
4. L'environnement institutionnel et partenarial.

Cette phase aboutira à un rapport qui sera transmis au conseil d'évaluation et aux évaluateurs externes.

La directrice rappelle l'existence d'un questionnaire à destination des parents. Elle souligne aussi que les enseignants sont en train de consulter les élèves. D'autres partenaires sont aussi impliqués (périscolaire, ATSEM...).

#### Intervention des représentants de parents :

Quelle est la date limite pour répondre au questionnaire ?

Le questionnaire sera accessible jusqu'à la mi-novembre environ. Un rappel aux parents sera effectué via Beneylu.

## **II. La santé et la sécurité :**

### **1. La santé : le tabagisme aux entrées des écoles :**

#### Intervention des représentants de parents :

Plusieurs parents se plaignent des parents qui fument aux abords des écoles, sur les parvis. Les parents soulignent que malgré des interventions pour sensibiliser les fumeurs, il n'y a pas de changement de comportement.

Les représentants de parents sollicitent la municipalité pour la mise en place d'une zone non-fumeur aux entrées des écoles.

M. Gasser répond favorablement à la demande des parents.

### **2. La sécurité :**

#### **a) Le plan Vigipirate :**

Le plan Vigipirate a été renforcé depuis la rentrée 2016-2017 :

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte,
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué,
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée,
- toute personne doit signaler tout comportement ou objet suspect.

Depuis l'attentat du 24 mars 2024, le plan Vigipirate a été renforcé au niveau « Urgence Attentat ». Différentes mesures ont à nouveau été activées à des niveaux différents.

	<b>DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation de 3 exercices de sécurité dont un exercice attentat-intrusion</li><li>• Apprentissage des premiers secours et gestes qui sauvent</li></ul>
	<b>DANS LES GENDARMERIES OU COMMISSARIATS DE POLICE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réseau de correspondants « Police &amp; gendarmerie, sécurité de l'École »</li><li>• Renforcement des patrouilles mobiles</li></ul>
	<b>DANS LES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DE L'ÉDUCATION NATIONALE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un référent sûreté par département</li><li>• Des correspondants « éducation nationale » dans les cellules de crise préfectorales</li></ul>



**b) Le PPMS : Plan Particulier de Mise en Sureté :**

Chaque école doit posséder deux plans particuliers de mise en sureté :

- en cas d'attentat ou d'intrusion,
- en cas de risques majeurs.

Ces plans détaillent les consignes à mettre en œuvre en fonction du type d'incident.

# LES 4 POSTURES DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS) FACE AUX RISQUES ET MENACES MAJEURS



Une information des conduites à tenir en cas d'alerte a été communiquée à toutes les familles via le cahier de liaison. Mme Roch indique qu'il est impératif que les parents respectent les consignes, notamment :

- ne pas venir chercher son enfant à l'école,
- ne pas téléphoner à l'école pour ne pas encombrer la ligne téléphonique.

En cas de crise, la priorité de l'école sera d'assurer la sécurité des élèves. Toutes les mesures utiles pourront être prises, comme décaler l'heure de sortie de classe par exemple.

L'école doit effectuer des exercices annuels pour tester les plans et entraîner les élèves et le personnel.

Les exercices attentat-intrusion auront lieu courant novembre. Les familles seront informées via Beneylu et le retour d'exercice sera présenté en conseil d'école.

La difficulté principale qui avait été relevée systématiquement les années précédentes était la diffusion du signal d'alerte.

En maternelle, il y a uniquement des coups de sifflet relayés de classe en classe, ce qui ne rend pas le passage de l'information fluide et ne permet pas d'alerter le personnel du périscolaire. A l'élémentaire, il est possible de donner le signal à partir de deux endroits (bureau, tisanerie), au rez-de-chaussée, alors que la majorité des classes sont à l'étage.

Concernant le PPMS « risques majeurs », il est opérationnel et sera testé durant l'année scolaire.

**c) La sécurité incendie :**

L'école doit effectuer deux exercices par an. Le premier exercice d'évacuation a eu lieu le 20 septembre 2024 dans les deux écoles. L'alarme a été déclenchée manuellement en présence des services techniques de la ville.

La durée d'évacuation était de 2 minutes environ pour la maternelle et de 3 minutes pour l'élémentaire.

Les exercices se sont bien déroulés et ont été conformes aux attentes.

**d) Les protocoles de surveillance :**

Mme Roch présente les protocoles et les plannings de surveillance mis en œuvre à l'école maternelle et à l'école élémentaire. Les fonctionnements sont identiques à ceux mis en place l'an passé.

Modalités d'entrée et de sortie		
	Maternelle	Elémentaire
Accueil des élèves	A la porte principale du bâtiment Remise en main propre	Aux portails (rue Hopfet ou rue Gal de Gaulle) Modalité d'arrivée à l'école laissée au choix libre des familles
Temps d'accueil	7h50-8h10 13h10-13h20	7h55-8h05 13h25-13h35
Organisation de l'accueil	Passage aux toilettes, entrée en classe, choix d'activités proposées	
Sortie des élèves	Une sortie dédiée par classe Remise en main propre aux personnes autorisées	Aux portails (rue Hopfet ou rue Gal de Gaulle) Modalité de retour au domicile laissé au choix libre des familles
Transition école-péri	A chaque salle de classe et en salle de sieste 1 l'après-midi pour les PS	Aux salles de classe pour les sorties à 11h35 et 16h05 Sous les préaux à l'entrée à 13h25

Les protocoles de surveillance sont :

- établis en début d'année scolaire et modulés dès que besoin,
- complétés par des règles de cours,
- associés à un protocole de soin,
- diffusés auprès des périscolaires pour une cohérence éducative,
- transmis à l'inspection pour validation.

Comme l'an passé, l'organisation des récréations est évolutive et sera modifiée à chaque période pour permettre un brassage des classes. Par ailleurs, des rotations de cours ont également été mises en place pour permettre aux élèves de changer d'espace.

### 3. Projets et vie à l'école :

#### a) Mise à jour du projet école :

Mme Roch présente les mises à jour du projet d'école qui ont été faites à la rentrée 2023.

Objectif 1	Améliorer la compréhension en maîtrisant la langue orale et écrite	
Action 1	Développer le goût du livre et de la lecture	Lecture offerte quotidienne
Action 2	Enrichir le vocabulaire et permettre une expression correcte	Silence on lit Les livres voyageurs Les Petits Champions de la lecture Le prix des Incorruptibles Activités en BCD Dictée à l'adulte Boukinou

#### Prix des incorruptibles au cycle 2

Il y a une sélection de 6 livres, adaptée aux différents niveaux. Elle sera présentée aux élèves.

Les élèves vont devenir alors « membres d'un jury » pour voter pour leur livre préféré en fin d'année. Les votes auront lieu dans chaque classe.

#### Intervention des représentants de parents :

Est-ce que les livres seront lus directement par les enfants ou par l'enseignant ?

Les livres seront lus en classe (CP/CE1) et certains livres seront lus de manière autonome (CE2)

Objectif 2	Mieux connaître son environnement pour mieux le respecter	
Action 1	Développer une attitude de jeune citoyen	Poursuite de la mise en œuvre du parcours citoyen et du parcours éducatif de santé
Action 2	Exploiter l'environnement de l'école pour les apprentissages	Jardinage à l'école Randonnée et découverte de proximité

### Parcours citoyen 2023/2024

- Devoir de mémoire** : participation à la commémoration du 08 mai pour les classes de CM1/CM2
- Démocratie scolaire** : élections des délégués / conseils de classe / conseils de délégués
- Lutte contre le harcèlement à l'école** :
  - Participation à la journée nationale : « Non Au Harcèlement » le 08 novembre pour toutes les classes
  - Inscription de l'école au programme national pHARe
  - Mise en œuvre de 10h d'apprentissage et d'une équipe « Bienêtre »
- Laïcité / lutte contre les discriminations** : travail autour des valeurs de la République / opération « Oranges TDH Alsace »
- APER** : suivi de la programmation école et temps forts :
  - Voir et être vu pour les CE2/CM1 et CM1/CM2 avec la police municipale
  - Permis vélo pour les CM1/CM2 avec la venue des gendarmes
  - Programme de prévention avec la Police municipale
- APS** : suivi de la programmation d'école, IPS pour les CM2 avec la croix rouge

Objectif 3	Coopérer pour favoriser la réussite scolaire	
Action 1	S'engager dans un projet collectif	La rentrée en musique La fête de la mascotte La semaine du gout Le cross de l'école Un projet artistique collectif : « La ville » Le festival Augenblick
Action 2	Enrichir les pratiques professionnelles	Les liaisons GS/CP et CM/6 <sup>ème</sup> Les décloisonnements / les échanges de service
Action 3	Permettre aux parents de mieux comprendre l'école	Les points parents avec les représentants de parents La collaboration avec l'APE

### Projets 2024/2025

- Projets collectifs** : parcours citoyen / parcours santé
- PEAC** : Aborder la thématique de la ville à travers les arts visuels
  - Produire 4 productions plastiques par classe (2D/3D ; individuelles ou collectives)
  - Exposition des travaux lors de la kermesse organisée par Les P'tits Blotz en juin 2025
- Création d'un padlet « Ressources »** pour le projet autour de la thématique de la ville
- Décloisonnement et échange de service** : parcours citoyen, lecture, natation, allemand...

#### L'île aux trésors

Les parents soulignent que les enfants étaient ravis.

Les enseignants précisent que les enfants ont pu découvrir pour beaucoup la salle de spectacle, ses lumières, ses acteurs. Il a été constaté que beaucoup d'enfants n'avaient jamais été à la Comète et n'avaient jamais assisté à un spectacle dans une véritable salle de spectacle.

La sortie (bus et droit d'entrée) a été intégralement financée par la coopérative scolaire de l'école.

#### Augenblick

Les enseignants indiquent qu'il est important de préparer le rôle de spectateur, la posture à adopter dans une salle de cinéma, notamment pour les élèves de MS/GS dont une partie n'a jamais été au cinéma. Les élèves bilingues de l'école maternelle se rendront au cinéma jeudi 08 novembre.

A l'élémentaire, l'événement aura lieu jeudi 14 novembre, avec la projection d'un dessin animé pour le cycle 2 et d'un film pour le cycle 3.

Les transports sont subventionnés par la Collectivité Européenne d'Alsace et les droits d'entrée sont intégralement financés par la coopérative scolaire.

#### **b) Les projets spécifiques : l'enseignement de la natation**

L'enseignement de la natation sera organisé sous la forme de 3 stages massés en novembre, janvier et mars. Les élèves se rendront à la piscine toutes les après-midis durant deux semaines.

Cette organisation a été testée, est favorable à une bonne évolution des compétences des élèves et semble plus efficace que les séances hebdomadaires de piscine.

Mme Roch remercie la municipalité qui a accepté de financer l'enseignement de la natation pour tous les élèves de l'école élémentaire (transport, droit d'entrée, participation des MNS à l'enseignement) et remercie les parents qui se sont mobilisés pour passer l'agrément et encadrer les groupes.

Créneau	Classe	Enseignant
<b>Novembre</b> 18/11 au 29/11	CE2/CM1 mono A	Mélissa SATTLER (L/M) Laetitia SUTTER (J/V)
	CE2/CM1 mono B	Charlène HUSSER
<b>Janvier</b> 13/01 au 24/01	CP/CE1 bi	Aurélië BRUETSCH
	CP/CE2 bi	Fanny COLIN
	CE1/CE2 bi	Sophie GROSHEITSCH
	CM1/CM2 bi	Mario GANZITTI
<b>Mars</b> 10/03 au 21/03	CP/CE1 A	Claudine MUTH
	CP/CE1 B	Elise SCHUFFENECKER
	CE1/CM2	Amélie VOGT
	CM1/CM2	Axelle MANSUY

Pour la session de janvier, M. Ganzitti prendra en charge les élèves de CM1/CM2 bi n'ayant pas obtenu l'ASNS. Les CM1/CM2 bi ayant obtenus l'ASNS seront pris en charge par Mmes Scharvogel (L/J) et Drabo (M/V) pour un projet EPS de découverte de l'environnement proche.

Pour la session de mars, Mmes Mansuy et Vogt prendront en charge les CM2 de la classe 3 n'ayant pas obtenu l'ANSN. Les CM1/CM2 ayant obtenus l'ASNS seront pris en charge par Mme Chabouté pour un projet EPS de découverte de l'environnement proche.

#### Interventions des représentants de parents :

-Un parent suggère que les maîtres-nageurs adaptent leur évaluation pour prendre en compte les élèves en situation de handicap qui ne sont peut-être pas à l'aise le jour du test mais qui pour autant le sont habituellement dans le cadre privé lors de leurs séances de piscine.

Mme Roch rappelle que les maîtres-nageurs sont des professionnels et que les critères d'évaluation sont précis. Lorsqu'ils délivrent une attestation, ils engagent leur responsabilité en attestant que l'enfant peut nager en sécurité.

Par ailleurs, si l'enfant pratique la natation dans le cadre privé, la passation de l'épreuve permettant la délivrance de l'attestation du savoir nager peut aussi être effectuée dans ce cadre-là.

-Est-ce que le décroisement concerne uniquement des enfants de CM1 / CM2 ?

Pour le moment, oui, car aucun CP/CE1 n'est allé à la natation l'année dernière. Cependant, l'année prochaine, cela pourra concerner plusieurs niveaux, car tous les enfants pourront passer l'ASNS en fonction de leur aisance dans l'eau et non pas leur niveau de classe.

#### • **La coopérative scolaire :**

Mme Roch présente le fonctionnement de la coopérative scolaire qui est affiliée à l'OCCE de Colmar (Office central des coopératives d'école).

Les écoles doivent s'affilier à la coopérative scolaire pour pouvoir gérer de l'argent. L'affiliation est payante et comprend une assurance. Pour fonctionner, la coopérative fait ensuite appel à la participation volontaire des familles (cotisation à la rentrée) et peut organiser des actions (manifestations, ventes...). L'argent récolté sert alors à financer les projets des classes. La coopérative scolaire par contre ne peut pas se substituer aux obligations financières des collectivités.

La gestion financière pour l'année 2023/2024 avait été assurée par Mme Anne Chabouté qui sera remplacée par Mme Aurélie Bruetsch pour l'année 2024/2025.

Le compte-rendu financier annuel a été approuvé et signé par Mme Huber (parent d'élève), Mme Bruetsch (enseignant) courant septembre 2024.

En début d'année scolaire, la coopérative scolaire dispose d'une somme de départ (fonds de roulement et éventuellement reliquat de l'année précédente). A cette somme, s'ajouteront les participations volontaires des familles.

Pour la rentrée 2023 la participation des familles était de :

- 36€ par élève en maternelle
- 20€ en élémentaire avec des réductions pour les fratries (30€ / 36€)

Bilan financier à la rentrée 2024/2025 :

Solde	Bilan
Ouverture 21/22	34 270,91€
Ouverture 22/23	20 357,76€
Ouverture 23/24	19 422,51€
Ouverture 24/25	23 060,87€

	Recettes 23/24	Recettes 24/25
Participation volontaire maternelle	5 763,00 €	5 595,00 €
Participation volontaire élémentaire	4 721,00 €	4 825,00 €
	10 484,00 €	10 420,00 €

#### **Actions de la coopérative :**

La coopérative scolaire permet de mettre en œuvre des actions au sein de l'école tout au long de l'année scolaire.

##### Période 1 :

- Organisation des commandes groupées de fournitures scolaires pour les familles,
- Sortie à la Comète pour assister au spectacle « L'île aux trésors »
- Mise en œuvre et financement des projets en lien avec la semaine du goût,
- Organisation du passage du photographe.

##### Période 2 :

- Participation au festival Augenblick pour les classes élémentaires bilingues et financement des droits d'entrée de tous les élèves au Cinéma la Coupole de Saint-Louis (transport pris en charge par un fond commun CEA / Grand Est / Rectorat),
- Financement de la remise des prix du Cross (médailles / gouter)

##### Durant l'année scolaire :

- La coopérative finance les droits d'entrée et des frais de déplacement lors de sorties scolaires,
- Permet la réalisation de projets pédagogiques
- Finance du matériel consommable pour les classes : bricolages, gouters...

#### **4. Accompagnement des élèves aux besoins particuliers :**

Un élève à besoins éducatifs particuliers est un élève dont la scolarité est perturbée pour diverses raisons (difficultés scolaires, troubles des apprentissages, handicaps, allophones...).

Mme Roch présente les mesures mises en place à l'école pour venir en aide à ces élèves.

##### **a) Modalités de prise en charge :**

Les difficultés rencontrées par les élèves peuvent trouver des réponses par des aménagements ou des adaptations pédagogiques. Différents dispositifs existent et peuvent être mis en place dans le milieu scolaire :

- Sur le temps scolaire : de la différenciation et/ou des aménagements en classe ou au sein de l'école.
- Après la classe : une prise en charge en petit groupe lors des séances d'APC (activités pédagogiques complémentaires), les séances ont lieu le mardi soir ou le jeudi soir après la classe, sur proposition des enseignants.

Pendant les vacances scolaires : une participation aux stages de réussite. Cinq stages ont été organisés avant la rentrée scolaire, fin août. Deux stages ont eu lieu durant les vacances de la Toussaint. D'autres stages seront proposés en février, en avril et pendant les grandes vacances. L'organisation des stages se base sur le volontariat des enseignants, la validation de l'inspection et l'accord des parents pour la participation des élèves. Il y aura en tout 13 stages de réussite. L'inspection a octroyé la moitié des stages demandés par les enseignants.

##### **b) Dispositifs d'aide sur le temps scolaire :**

Sur le temps scolaire, il existe différents dispositifs d'aide permettant de formaliser les aménagements et les adaptations nécessaires à l'élève. Lorsqu'un dispositif est envisagé, cela se fait toujours en partenariat avec les parents qui sont tenus informés des difficultés et des aides apportées.

- **PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative :**

Le PPRE est un plan d'actions individualisées. Il est mis en place quand l'équipe éducative détecte chez un élève des difficultés risquant de le gêner dans sa scolarité. Il prévoit des actions pour aider l'élève à acquérir des connaissances et des compétences précises.

Le PPRE est limité dans le temps (16 semaines au maximum) et peut être reconduit si nécessaire.

• **PAP : Plan Accompagnement Particulier :**

Le PAP est destiné à des élèves qui présentent des troubles spécifiques des apprentissages (troubles dys par exemple). Il est validé par le médecin scolaire sur la base de diagnostics posés par des professionnels de santé. Le PAP permet de formaliser des aménagements pédagogiques. Il est reconduit d'une année scolaire à l'autre et adapté aux besoins de l'élève.

• **PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation :**

Le PPS s'adresse aux élèves qui ont obtenu une reconnaissance de handicap par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées). Il permet de définir le déroulement de la scolarité de l'élève en fonction de ses besoins notamment en termes de matériels pédagogiques adaptés, d'accompagnement par un AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap), d'aménagement des enseignements.

Intervention des représentants de parents :

Plusieurs annonces gouvernementales avaient fait part de nouvelles mesures en faveur des élèves à besoin éducatif particulier (davantage de personnels, de psychologues...). Y a-t-il eu des changements à la rentrée ?

La directrice indique qu'il n'y a pas eu de changements, il n'y a pas plus de moyens humains : il n'y a pas de psychologue sur le secteur de Saint-Louis et il n'y a pas plus d'AESH à l'école. Mme Roch précise que l'école peut solliciter les membres du pôle ressources de la circonscription pour obtenir des conseils.

La directrice remercie l'ensemble des membres pour son attention et sa participation, puis lève la séance à 19h20.

Prochains conseils d'école :

- Jeudi 06 mars 2025
- Mardi 10 juin 2025

Les Secrétaires de séances,

La Présidente,

Mme Colin



Mme Branco-Pires



Mme Roch

